



Non remboursement credit consommation

Par **julien0024**, le **24/02/2015 à 03:05**

Bonjour,rnrnJ'ai souscrit un crédit à la consommation il y a environ 4 ans, ayant cessé de payer, une société de recouvrement s'est emparée du dossier car j'avais arrêté de payer mes mensualités. J'ai donc commencé à rembourser cette société chaque mois mais je leur dois encore environ 1.000 euros. Toutefois, vivant à l'étranger et n'ayant aucune ressource, je suis incapable de finir de rembourser cette dette.rnrnLa société de recouvrement a l'adresse de ma mère en France, d'où ma question : peut-elle être inquiétée d'une quelconque manière si je ne rembourse pas ?rnrnJe souhaite envoyer un e-mail à cette société de recouvrement en leur expliquant que je suis insolvable. Est-ce la bonne solution ?rnrnMerci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **24/02/2015 à 09:12**

Bonjour, votre mère ne peut être sollicitée pour rembourser votre dette à moins qu'elle ne se soit portée caution, cordialement

Par **aguesseau**, le **24/02/2015 à 09:48**

bjr,rnun mail ne servira à rien.rnla société de recouvrement se moque que vous soyez insolvable ou non.rncdt

Par **julien0024**, le **24/02/2015 à 12:06**

merci cocotte pour votre reponsernraguesseau, je devrais juste les ignorer?

Par **Tisuisse**, le **25/02/2015 à 07:11**

Bonjour julien0024,rnrnOui car la Société de recouvrement n'avait aucun droit dans cette affaire. Lisez donc le dossier en post-it sur les "officines de recouvrement", vous serez fixé.

Par **Nelya Alo**, le **13/12/2018 à 15:47**

Bonjour.rnMa créance de dette à été racheté par credirec. rnrnJe demande à avoir connaissance de de document mais je reçois un document sur lequel on a blanchie le montant de la créa et de la cession. rnrnLe dernier paiement remonte à juillet 2009.

Par **Tisuisse**, le **13/12/2018 à 15:50**

Même réponse que ci-dessus : lisez le post-it.